

Jean-Devin, père et fils Maîtres-tonneliers

Sylvie Tremblay

Number 23, Fall 1990

À l'antenne du passé

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7717ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, S. (1990). Jean-Devin, père et fils : maîtres-tonneliers. *Cap-aux-Diamants*, (23), 68–68.

Jean-Devin, père et fils Maîtres-tonneliers

Certains pionniers de la Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles ne comptent pas de descendants. Il s'agit souvent de couples sans descendant mâle, ou dont les fils sont restés célibataires. C'est le cas du couple Jean Devin et Suzanne Neveu, pour lequel les registres d'état civil sont avares de renseignements.

Jean Devin, natif de la ville de Nantes en Bretagne, arrive à Québec vers 1689. Fils de tonnelier, il exerce lui aussi ce métier. Le 18 octobre 1692, il épouse Suzanne Neveu,

comme une vieille maison tombant en ruines sur pieux de bois, couverte de planches avec une cheminée en maçonnerie.

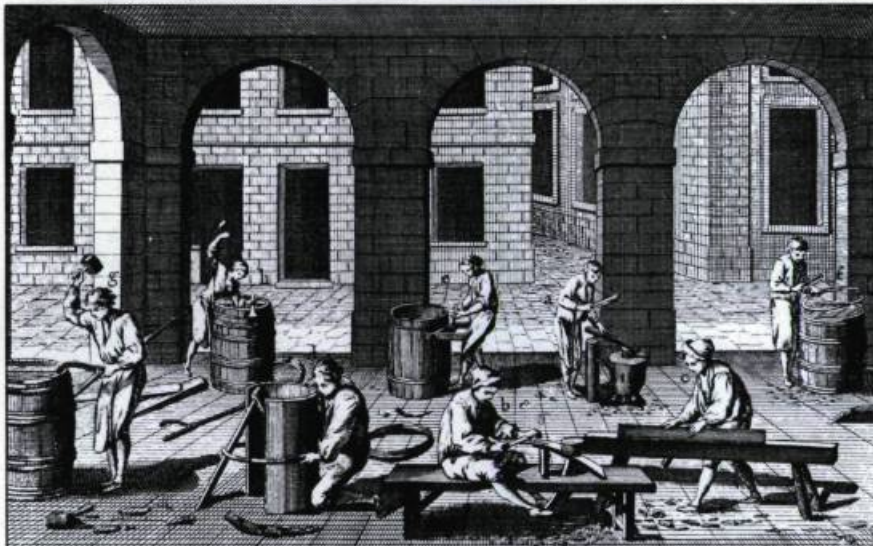
Jean Devin père montre son métier de tonnelier à son unique fils, Jean. Ce dernier engage plusieurs apprentis à qui il apprend à son tour ce métier, soit la confection de tonneaux et barils pour le transport de marchandises sur les navires. Après le décès de leurs parents, survenu en 1725 et 1727, Jean et Marie Devin liquident les biens de la succession à l'exception de la maison située au

tiennent que Jean Devin est sombré dans la folie depuis environ cinq ans, à cause de l'alcool, qu'il a tenté de se noyer en 1728 et qu'il a été sauvé par Jean Descarreaux et Jean-Baptiste Dusault, qu'il a toujours fait connaître du «dérangement d'esprit» et de la «fureur» à l'égard de sa sœur qu'il a souvent maltraitée. Certains admettent l'avoir vu sortir de «chez-lui avec une simple veste sans chemise, et que s'il n'avait pas eu de secours, cela aurait pu être dangereux pour sa vie, faisant très froid à ce moment, que l'ayant fait entrer chez lui à force d'homme, il a voulu les maltraiter avec des bâtons qu'il avait dans sa boutique».

À la suite de ces témoignages Jean Devin est interdit pour folie, privé de ses droits et conduit à l'Hôpital général de Québec qui joue à cette époque le rôle d'asile. Son internement dure environ trois ans, après quoi il retourne chez sa sœur où il se trouve le 22 mars 1736. Toutefois, ce n'est que le 17 juillet 1737 qu'il est libéré officiellement de sa sentence d'interdiction. De plus, même si Jean Devin reprend son métier de tonnelier, il ne semble plus être en mesure d'en vivre. Le 25 septembre 1737, il demande à Jean Godin le paiement de la balance de sa dette de 3 000 livres, sans quoi il sera «réduit à la mendicité». Le débiteur s'en acquitte le 1er février 1738.

Jean Devin meurt à Québec, dans sa maison de la rue du Cul-de-Sac, le 19 octobre 1740, à l'âge de 48 ans, après avoir reçu le sacrement d'extrême-onction, «seulement à cause de son état d'aliénation d'esprit qu'il était depuis longtemps». Le 21 décembre 1740, le notaire François Rageot procède à l'inventaire de ses biens qui consiste en peu de choses. Même si le défunt possède peu de biens, sa maison occupe un emplacement de choix au Cul-de-Sac à proximité du chantier naval. Après sa mort, un conflit éclate entre la sœur du défunt et ses trois nièces, Joséphe, Louise et Suzanne Robert-Jeanne, filles de Marie Pot, demi-sœur du défunt. Ce litige ne sera réglé que trois ans plus tard, devant le Conseil supérieur, après la vente par encan de l'emplacement au maître-tonnelier Louis Paquet. ♦

Sylvie Tremblay



Diverses étapes de la fabrication de tonneaux au XVIII^e siècle. (Denis Diderot. L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et de Métiers... Paris, 1763)

veuve de Nicolas Pot. De cette union naissent trois enfants, dont deux parviennent à l'âge adulte, soit Marie et Jean, qui demeure célibataire. Suzanne Neveu apporte à la nouvelle communauté une terre située à Batiscan et une maison située sur le quai du Cul-de-Sac à Québec, près de la fontaine de Champlain, qui approvisionne cette partie de la ville en eau potable. Cette maison sera vendue par Jean Devin et Suzanne Neveu à leur fils Jean le 21 septembre 1715. Le notaire la décrit

Cul-de-Sac. C'est ainsi que, le 26 juin 1732, ils vendent une terre dans la seigneurie de Neuville à Jean Godin pour la somme de 3 000 livres, somme considérable à l'époque. Le contrat stipule que cette somme devra être entièrement payée avant 1735.

Sentant sa fin prochaine, Marie Devin convoque un conseil de parents et amis, le 23 mars 1733, pour décider du sort de Jean Devin. Différentes personnes témoignent et sou-



VOUS AIMEZ L'HIVER ?

NE MANQUEZ PAS LE PROCHAIN
NUMERO DE CAP-AUX-DIAMANTS

Une édition thématique unique
sur l'histoire de la saison froide au Québec
Se loger
Se déplacer
Se vêtir
S'amuser...en hiver